

L'école de natation ne fonctionne pas pendant les **vacances scolaires et jours fériés**.

Ecole de natation :

Responsabilité :

La prise en charge des enfants par les éducateurs sportifs commence et s'arrête aux heures précises des séances d'apprentissage. Il est demandé aux responsables légaux de s'assurer, en déposant les enfants, que l'activité a bien lieu et que l'enfant a bien été pris en charge par le personnel de l'établissement.

Accès aux bassins / Hygiène :

Tout utilisateur de la piscine est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité qui y sont exigées. En particulier, les pratiquants sont tenus d'utiliser les vestiaires collectifs et d'emprunter les accès normaux aux bassins. L'accès aux vestiaires est autorisé 10 minutes avant chaque créneau d'activité ; après l'activité, les nageurs disposent de 20 minutes pour en sortir. Il est interdit d'y jouer.

Les parents qui viennent aider les plus jeunes enfants à s'habiller ou se déshabiller dans les vestiaires collectifs doivent veiller à ne pas être intrusifs dans les vestiaires ouverts aux jeunes de sexe opposé : l'utilisation raisonnée des locaux mis à disposition doit préserver l'intimité de chacun et chacune. Il n'est pas autorisé aux parents de rester dans les vestiaires durant le cours.

Protocole :

Il est demandé aux parents de rester à l'extérieur de l'établissement, quelques exceptions (en accord avec le personnel) pourront être accordées pour les plus jeunes enfants.

N'hésitez pas à équiper votre enfant de sa tenue de bain sous ses vêtements avant de venir à la piscine.

La douche est obligatoire avant d'entrer sur le bord du bassin.

Les cours durent **45 minutes** au maximum les retards de plus de 10 minutes ne pourront pas être acceptés.

Le port du bonnet de bain est fortement recommandé et l'utilisation d'un maillot de bain classique est obligatoire (pas de short ou de caleçon).

L'INSCRIPTION POUR LA SAISON NE PEUT ETRE EFFECTIVE que si le dossier est complet :

1. Le règlement « chèques, espèces ou carte bleue ».
2. La fiche de renseignements
3. La fiche d'autorisation parentale
4. Le questionnaire de santé